



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE  
AVIS DE LA CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

DDT 77/STAC  
Unité Instruction et Conseil ADS  
MELUN  
A l'attention de Madame Pascale  
VAIDY-LEPERCQ

Vaux le Pénil, le 28 mai 2019.

Par courrier, réceptionné le 23 avril 2019, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) dans le cadre d'une construction en zone agricole pour la DP n°077 316 19 00009 déposée par Madame Clothilde PERRIARD pour la construction de serres sur le territoire de la commune de MONTARLOT.

La commission s'est réunie le jeudi 23 mai 2019 pour examiner ce projet, que le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Monsieur Guillaume FENAT, a présenté.

Madame Clothilde PERRIARD s'installe en tant que jeune agricultrice et dispose d'une autorisation d'exploiter.

Son activité de maraîchage nécessite des infrastructures adaptées qui font l'objet de cette déclaration préalable.

***La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de déclaration préalable.***

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne



Igor KISSELEFF